

## SOMMAIRE - SERA

<i>DÉFINITIONS</i>		9
<i>PARTIE 1 - Survol de la haute mer</i>		
SERA.1001	Généralité	25
FRA.1001		
<i>PARTIE 2 - Domaine d'application et conformité</i>		
SERA.2001	Application territoriale des règles de l'air	27
SERA.2005	Conformité aux Règles de l'Air	27
SERA.2010	Responsabilité pour l'application des règles de l'air	27
SERA.2015	Autorité du pilote commandant de bord d'un aéronef	28
SERA.2020	Usage de substances psychoactives qui pose des problèmes	28
<i>PARTIE 3 - Règles générales et prévention des abordages</i>		
<i>CHAPITRE 1</i>	<i>Protection des personnes et des biens</i>	29
SERA.3101	Négligence conduite des aéronefs	29
SERA.3105	Hauteurs minimales	29
FRA.3105	Hauteurs minimales	
SERA.3110	Niveaux de croisière	30
SERA.3115	Jet d'objets	30
SERA.3120	Remorquages	30
SERA.3125	Descente en parachutes	30
SERA.3130	Vols acrobatique	30
SERA.3135	Vol en formation	31
SERA.3140	Ballons libres	31
SERA.3145	Zones interdites et réglementées	31
FRA.3145	Zones interdites et réglementées	
<i>CHAPITRE 2 - Prévention des abordages</i>		
SERA.3201	Généralités	33
SERA.3205	Proximité	33
SERA.3210	Priorité de passage	33
SERA.3215	Feux réglementaires	36
SERA.3220	Vol aux instruments fictif	37
SERA.3225	Manoeuvres sur un aéroport	38
SERA.3230	Manoeuvre à flot	38
<i>CHAPITRE 3 - Signaux</i>		
SERA.3301	Règles applicables à tous les vols IFR	41
<i>CHAPITRE 4 - Heure</i>		
SERA.3401	Généralités	43
<i>PARTIE 4 - Plans de vol</i>		
SERA.4001	Dépôt du plan de vol	45

**SERA et Suppléments nationaux**

4 décembre 2014

FRA.4001		45
SERA. 4005	Teneur du plan de vol	46
FRA.4005		
SERA. 4010	Etablissement du plan de vol	47
SERA. 4015	Modification au plan de vol	47
SERA. 4020	Clôture d'un plan de vol	48
FRA.4020		
 <i>PARTIE 5 - Conditions météorologiques de vol à vue, règles de vol à vue, règles de vol VFR spécial et règles de vol aux instruments</i>		
SERA.5001	Minimums VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages	49
FRA.5001		
SERA.5005	Règles de vol à vue	50
FRA.5005		
SERA.5010	Vols VFR spéciaux en zones de contrôle	55
FRA.5010		
SERA.5015	Règles de vol aux instruments (IFR)	56
SERA.5020	Règles applicables aux vols IFR à l'intérieur de l'espace aérien contrôlé	57
SERA.5025	Règles applicables aux vols IFR hors de l'espace aérien contrôlé	57
FRA.5025		
 <i>PARTIE 6 - Classification des espaces aériens</i>		
SERA.6001	Classification des espaces aériens	61
FRA. 6001		
SERA.6005	Exigences en matière de communications et de transpondeurs SSR	64
 <i>PARTIE 7 - Services de la circulation aérienne</i>		
SERA.7001	Généralités – Objectifs des services de la circulation aérienne	65
FRA.7002	Subdivision des services de la circulation aérienne	65
SERA.7005	Coordination entre l'exploitant d'aéronefs et les services de la circulation Aérienne	66
FRA.7010	Renseignements nécessaires pour utiliser les services de la circulation aérienne	66
FRA.7011	Détermination de la nécessité des services de la circulation aérienne	66
FRA.7012	Désignation des portions d'espace aérien et des aérodromes contrôlés où les services de la circulation aérienne sont assurés	67
FRA.7013	Classification des espaces aériens	67
FRA.7014	Spécifications de navigation fondée sur les performances (PBN)	68
FRA.7015	Performances de communication requises (RCP)	68
FRA.7016	Création et désignation des organismes assurant les services de la circulation aérienne	68

**SERA et Suppléments nationaux**

FRA.7017	Spécifications relatives aux régions d'information de vol, aux régions de contrôle et aux zones de contrôle	69
FRA.7018	Identification des organismes assurant les services de la circulation aérienne et des espaces aériens desservis par ceux-ci	70
FRA.7019	Création et identification des routes ATS	71
FRA.7020	Itinéraires normalisés de départ et d'arrivée	71
FRA.7021	Établissement et identification des points significatifs	71
FRA.7022	Établissement et identification de parcours normalisés pour les aéronefs circulant à la surface	72
FRA.7023	Coordination entre les autorités de la défense et les services de la circulation aérienne	72
FRA.7024	Coordination des activités qui présentent un danger potentiel pour les aéronefs en vol CAG	73
FRA.7025	Données aéronautiques	73
FRA.7026	Coordination entre l'autorité compétente des services de la météorologie et l'autorité ATS compétente	74
FRA.7027	Coordination entre les autorités des services d'information aéronautique et les autorités des services de la circulation aérienne	75
FRA.7028	Altitudes minimales de vol	76
FRA.7029	Importance de l'heure dans les services de la circulation aérienne	76
FRA.7030	Établissement de spécifications d'emport et d'utilisation de transpondeurs signalant l'altitude-pression	77
FRA.7031	Gestion de la sécurité	77
FRA.7032	Systèmes de référence communs	77
FRA.7033	Compétences linguistiques	77
FRA.7034	Mesures d'exception	78
FRA.7035	Identification et délimitation des zones interdites, réglementées et dangereuses	78
 <i>PARTIE 8 - Service du contrôle de la circulation aérienne</i>		
SERA.8001	Mise en oeuvre	79
FRA.8002	Organisation pour la mise en oeuvre du service du contrôle de la circulation aérienne	79
SERA.8005	Fonctionnement du service du contrôle de la circulation aérienne	80
FRA.8005		
FRA.8006	Fonctionnement du service de contrôle de la circulation aérienne : compléments	81
SERA.8010	Minimums de séparation	81
SERA.8015	Autorisations du contrôle de la circulation aérienne (ou clairances)	82
FRA.8015		
SERA.8020	Respect du plan de vol	86
SERA.8025	Comptes rendus de position	87
SERA.8030	Cessation du contrôle	88

**SERA et Suppléments nationaux**

SERA.8035	Communications	88
FRA.8035 (b)	Interruption des communications	88
FRA.8040	Responsabilité du contrôle	90
FRA.8041	Transfert de contrôle	90
FRA.8042	Gestion des courants de trafic aérien	92
<i>PARTIE 9</i>	<i>Service d'information de vol</i>	
SERA.9001	Mise en oeuvre	93
SERA.9005	Portée du service d'information de vol	93
FRA.9005		
FRA.9006	Transmission des comptes rendus en vol spéciaux	94
FRA.9007	Diffusions du service d'information de vol pour l'exploitation	94
SERA.9010	Service automatique d'information de région terminale (ATIS)	95
FRA.9010		
FRA.9011	Diffusions du service automatique d'information de région terminale par liaison vocale (ATIS-voix)	99
FRA.9012	Service automatique d'information de région terminale par liaison de données (D-ATIS)	100
FRA.9013	Émissions VOLMET et service D- VOLMET	100
<i>PARTIE 10 - Service d'alerte</i>		
SERA.10001	Mise en oeuvre	101
SERA.10005	Notification aux aéronefs évoluant à proximité d'un aéronef en état d'urgence	101
FRA.10006	Notification à l'exploitant	101
FRA.10007	Organisation pour la mise en oeuvre du service d'alerte	101
FRA.10008	Alerte des centres de coordination de sauvetage	102
FRA.10009	Utilisation des installations de télécommunications	104
FRA.10010	Repérage sur carte de la position de l'aéronef en difficulté	104
<i>PARTIE 11 - Interférence, situations d'urgence et interception</i>		
SERA.11001	Intervention illicite	105
SERA.11005	Service à assurer aux aéronefs en cas d'urgence	105
FRA.11005		
SERA.11010	Situations fortuites en vol	106
SERA.11015	Interception	107
<i>PARTIE 12 - Services liés à la météorologie</i>		
	<i>- Observations d'aéronef et comptes rendus par radiotéléphonie</i>	
SERA.12001	Types d'observations d'aéronef	113
SERA.12005	Observations spéciales d'aéronef	113
SERA.12010	Autres observations exceptionnelles d'aéronef	113
SERA.12015	Compte-rendu des observations d'aéronef par radiotéléphonie	113
SERA.12020	Échange de comptes rendus en vol	114

## APPENDICES

### *Appendice 1 - Signaux*

1. SIGNAUX D'URGENCE ET DE DETRESSE	115
2. SIGNAUX VISUELS UTILISES POUR AVERTIR UN AÉRONEF NON AUTORISE QU'IL SURVOLE OU QU'IL EST SUR LE POINT DE SURVOLER UNE ZONE REGLEMENTEE, INTERDITE OU DANGEREUSE	116
3. SIGNAUX POUR LA CIRCULATION D'AÉRODROME	116
4. SIGNAUX DE CIRCULATION AU SOL	121
5. SIGNAUX MANUELS D'URGENCE NORMALISÉS	131

<i>Appendice 2 - Ballons libres non habités</i>	133
---	-----

<i>Appendice 3 - Tableaux des niveaux de croisière</i>	139
--	-----

<i>Appendice 4 - Classes d'espaces aériens ATS - services assurés et prescriptions de vol</i>	141
---	-----

#### FRA.Appendice 4

A) Moyens de télécommunications nécessaires aux services de la circulation aérienne	145
B) Renseignements nécessaires aux services de la circulation aérienne	151
C) Principes régissant l'identification des spécifications de navigation et l'identification des routes ATS à l'exception des itinéraires normalisés de départ et d'arrivée	155
D) Principes régissant l'établissement et l'identification des points significatifs	159
E) Principes régissant l'identification des itinéraires normalisés de départ et d'arrivée et des procédures correspondantes	163
F) Spécifications de qualité des données aéronautiques	169

### *Appendice 5*

<b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE</b>	171
Spécifications techniques relatives aux observations d'aéronef et aux comptes rendus par communications radiotéléphoniques	

